

Inscription

CONDITIONS POUR PRESENTER UNE CANDIDATURE

Candidature au Diplôme d'Université

- Être titulaire, dans son pays d'origine, des diplômes requis pour être admis au cycle national de doctorat en droit. (posséder un niveau Master 2).
- Avoir une bonne pratique d'au moins deux langues officielles de l'U.E, dont le Français.
- Être sélectionné par le Conseil scientifique du programme.
- S'inscrire auprès du Service de Master 2 de la Faculté Jean Monnet : 54 boulevard Desgranges, F-92 331 Sceaux cedex ; tel : (33) 01 40 91 18 15
e-mail : martine.delaville@u-psud.fr.

Candidature au programme Gratianus, hors DU

Les étudiants titulaires d'un Master 1 (Bac + 4) peuvent suivre le programme ; ils pourront obtenir une "attestation de suivi", mais ne peuvent prétendre au DU.

Les candidats retenus, s'ils possèdent la nationalité d'un des États membres de l'U. E., peuvent avoir droit à une bourse SOCRATES. Le programme peut également accueillir, mais sans bourse SOCRATES, des chercheurs venant d'autres pays.

Reconnaissance académique de l'année de formation doctorale et Diplôme universitaire (DU) de Paris Sud

VALIDATION DU PROGRAMME

Chaque enseignement donne lieu à une évaluation notée par le professeur. La période annuelle de formation se termine par un rapport sur le sujet choisi par le candidat pour sa thèse de doctorat et sur les recherches menées dans le cadre des séminaires.

Obtention du Diplôme d'Université :

règlement des examens du DU : <http://dsr.u-psud.fr/>

Le conseil délivre également une attestation relative à la période de formation. Cette période est pleinement reconnue comme faisant partie intégrante du cursus pour l'attribution du doctorat de la part des universités membres du réseau.

THESE

Les étudiants qui s'inscrivent au DU peuvent s'inscrire, parallèlement, sous certaines conditions, en thèse de doctorat en droit à la faculté Jean Monnet ou dans leur université d'origine.

Les étudiants bénéficient des conseils de l'un des professeurs du Conseil scientifique du programme et participent à des « réunions de thèses ».

Ces thèses peuvent donner lieu à des co-tutelles, ou des co-directions et parfois à des soutenances de thèse avec « label européen ».



DU - Gratianus

Diplôme de formation doctorale en droit canonique et en droit des relations

Églises/État

sept. 2010

Programme Socrates

En collaboration avec :

- *Faculté de Droit Canonique de Paris (ICP)*

- *Università degli Studi di Firenze*
- *Université de Paris II et Université de Paris XII*
- *Università Cattolica del "Sacro Cuore", Milano*
 - *Katholieke Universiteit, Leuven*
 - *Università du Piémont oriental*
 - *Universität Tübingen*
- *Universidad Complutense de Madrid*
- *Université Aristote de Thessalonique*
 - *Université d'Athènes*
 - *Université de Lucerne*
 - *Law School, Cardiff*
- *Faculté de Théologie de Cluj*

Responsable du diplôme : Pr. Brigitte BASDEVANT-GAUDEMET, Paris-Sud

Conseil scientifique : Pr. Jean-Paul DURAND, ICP – Philippe GREINER, ICP – Francesco MARGIOTTA-BROGLIO, Florence

Droit et Société religieuses
Faculté Jean Monnet
54, boulevard Desgranges
92331 Sceaux Cedex
Tel : (33-1) 01 40 91 18 36
dsr@u-psud.fr
www.u-psud.fr/dsr

Faculté de droit canonique
22, rue Cassette
75006 Paris
Tel : (33-1) 01 44 39 52 82
Fax : (33-1) 01 42 84 17 11
droit.canonique@icp.fr
www.icp.fr/faculte-dedroitcanonique

Présentation

Le *Diplôme d'Université* GRATIANUS est un programme interuniversitaire européen de formation doctorale en droit canonique et en droit des États à l'égard des religions, délivré par l'Université de Paris-Sud11 en collaboration avec des établissements universitaires d'États membres de l'Union européenne, dans le cadre d'un programme de coopération reconnu par le bureau ERASMUS.

Il a pour objectif premier la formation de jeunes chercheurs et s'adresse en priorité - mais non exclusivement - aux étudiants inscrits en thèse de doctorat et se destinant à une carrière universitaire ou de recherche.

Les jeunes diplômés qui suivent cette formation doctorale poursuivent parallèlement l'élaboration de leur thèse de doctorat.

Le programme se déroule à Paris, six mois chaque année universitaire (1^{er} novembre - 30 avril).

GRATIANUS constitue un centre permanent de réflexion et d'animation scientifique.

Il a vocation à constituer une « École doctorale européenne » dans le domaine du droit des confessions religieuses.

Depuis sa création en 1991, environ 250 étudiants ont suivi le programme ; 80 ont soutenu une thèse de doctorat en droit ; beaucoup poursuivent dans la recherche et l'université.

Pour encadrer ces diverses recherches, le centre universitaire de recherche « Droit et sociétés religieuses », équipe d'accueil reconnue par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, organise conférences, séminaires et colloques internationaux, en liaison avec les travaux menés dans le cadre du programme GRATIANUS. Il accueille des post-doc et chercheurs étrangers et participe aux efforts internationaux d'élargissement et de renouvellement de la science canonique et de l'étude des relations des Églises et des États.

Enseignements

• ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES AU PROGRAMME GRATIANUS

Droit canonique universel et particulier des Églises des pays membres de l'Union Européenne.

Législation religieuse comparée.

Droit comparé des religions.

Financement des cultes. École et religions.

Droit du travail et religions. Mariage...

Droit communautaire et international.

Histoire du droit canonique et des institutions religieuses.

Droits fondamentaux.

• LA PARTICIPATION A D'AUTRES ENSEIGNEMENTS DES UNIVERSITES PARISIENNES EST PROPOSEE

• ELABORATION D'UN RAPPORT, A LA FIN DU PROGRAMME GRATIANUS

Le rapport sur le programme et sur l'état d'avancement de la thèse constitue un élément essentiel pour l'obtention du *Diplôme d'Université*.

Enseignants permanents

Pr. Romeo ASTORRI, Fac. di giurisprudenza, Università Cattolica del Sacro Cuore, Milano

Pr. Brigitte BASDEVANT-GAUDEMET, Faculté Jean Monnet, Université de Paris Sud

Pr. Michèle BEGOU-DAVIA, Faculté Jean Monnet, Université de Paris Sud

Pr. Norman DOE, Law School of Cardiff

Pr. Jean DUFFAR, Université de Paris XII

Pr. Jean-Paul DURAND, Faculté de droit canonique, Paris

Pr. Giorgio FELICIANI, Fac. di giurisprudenza, Univ. Cattolica del Sacro Cuore, Milano

Pr. Ph. GREINER, Faculté de droit canonique, Paris

Pr. Ivan C. IBAN, Facultad de Derecho, Universidad Complutense, Madrid

Pr. François JANKOWIAK, Faculté Jean Monnet, Université de Paris Sud

Pr. Vasile LEB, Faculté de théologie de Cluj

Pr. Adrian LORETAN, Université de Lucerne

Pr. Francesco MARGIOTTA-BROGLIO, Università degli studi di Firenze

Pr. Roberto MAZZOLA, Université du Piémont oriental

Pr. Charalambos PASTATHIS, Université Aristote, Thessalonique

Pr. Grigorios PAPHOMAS, Institut Saint-Serge de Paris

Pr. Richard PUZA, Universität de Turbingen

Pr. Franck ROUMY, Université de Paris II

Pr. Dimitri SALACHAS, Institut de droit oriental de Rome

Pr. Rik TORFS, Université de Leuven